

Lettre ouverte

du Collectif Urgence Réchauffement Climatique – CURC 22

- coordonnées in fine -

à

Mesdames et Messieurs les élus de la Conférence territoriale de Bretagne

Conseil régional, Conseils généraux 22, 29, 35, 56
Communautés urbaines ou d'agglomération de Saint-Brieuc,
Brest, Lannion, Lorient, Morlaix, Quimper, Rennes, Saint-Malo, Vannes, Vitré

Le 31 août 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les élus en charge de l'énergie

C'est avec consternation que nous avons pris connaissance des propositions adressées par la Conférence territoriale de Bretagne à M. le Ministre de l'énergie en juillet dernier. Vingt pages de considérations verbeuses et redondantes pour aboutir à proposer laconiquement 3 scénarios exclusifs l'un de l'autre :

- le 1^{er} considère que si sont mis en oeuvre très rapidement des actions de maîtrise de la demande et de production d'énergies renouvelables, la centrale n'a plus lieu d'être ;
- le 2^{ème} propose de redimensionner à la baisse dans sa puissance et sa période de fonctionnement le projet de centrale (c'est-à-dire une centrale conforme à l'appel d'offres de RTE) ;
- le 3^{ème} retient la centrale voulue par GdF-Suez « à condition que l'opérateur... renforce significativement (15 % du coût ou de la puissance du projet minimum sur le secteur géographique directement concerné par la fragilité actuelle du réseau) les efforts de maîtrise de la demande d'électricité ».

Ces propositions appellent d'emblée les observations suivantes :

- Les scénarios 2 et 3 font fi de l'opposition au projet exprimée et explicitée depuis deux ans, par les citoyens et par les collectivités locales des Côtes d'Armor

Ci-après les liens vers les argumentaires adressés par le CURC au « B15 » en février et juin dernier.

<http://centrale-ploufragan.org/spip.php?article67>

http://centrale-ploufragan.org/IMG/pdf/Contribution_du_CURC_au_B15_le_22_juin_2009.pdf

- Proposer le scénario 2 c'est oublier que Gdf-Suez le rejette catégoriquement comme non rentable économiquement et que, indépendamment de cette position, il suppose de lancer un nouvel appel d'offres, 4 ans après le 1^{er} (en février 2006), avec la probabilité qu'il n'y ait aucun candidat. Autant dire que ce scénario n'est pas à l'ordre du jour.

- Quant au 3^{ème} scénario - qui ne semble pas avoir été discuté et est sorti d'on ne sait quel chapeau au dernier moment - il atteint **un sommet d'incohérence** : il propose d'autoriser la surproduction d'électricité tout en demandant au producteur-vendeur d'électricité de contribuer à une baisse de la consommation !

Les auteurs de ce projet de positionnement n'ont manifestement :

►► pas compris l'urgence climatique.

Contenir à un niveau supportable les effets du réchauffement climatique suppose a minima, non seulement de ne plus accepter l'augmentation de la consommation-production d'électricité, mais encore de se donner les moyens de diminuer de 20 % la consommation énergétique et de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, entre 2005 à 2020.

Ne nous voilons pas la face : le développement des énergies renouvelables ne peut certainement pas constituer une planche de salut, s'il n'est pas assorti d'une réduction drastique de la demande en électricité.

►► pas correctement appréhendé le contexte français des centrales thermiques au gaz.

Une lecture de la PPI (Programmation Pluriannuelle d'Investissement) électrique 2009-2020, publiée en juillet dernier, et du dernier rapport de RTE sur l'équilibre de l'offre et de la demande en électricité permet d'affirmer que la *construction en cours* de 10 centrales au gaz à cycle combiné couvre les besoins de sécurisation du réseau électrique français jusqu'en 2015. La mise en service de l'ensemble des centrales actuellement *projetées* (non compté le projet de Ploufragan) augmenterait significativement les émissions moyennes de gaz à effet de serre de la production électrique française et annulerait - totalement et au-delà - le bénéfice engendré par la rénovation du parc français de centrales à charbon. Un grand nombre d'associations (Verberie, Beaucaire, Sarreguemines, Creuse.. pour les centrales au gaz à cycle combiné mais aussi pour les projets de terminaux méthaniers) sont mobilisées actuellement contre de nouveaux projets avec des questionnements environnementaux comparables aux nôtres. Nous proposons de vous faire part, avant fin septembre, des évolutions des argumentaires développées par celle-ci.

Par ailleurs, rappelons que l'implantation (nombre et emplacement) des centrales à gaz doit être pensé en fonction des capacités limitées du réseau d'approvisionnement géré par GRT gaz. Les contraintes interpellent au point que la Commission de Régulation de l'Energie a demandé pour la fin de l'année des études dont les conclusions auront des impacts sur les possibilités d'implantation. Il reste que l'on sait déjà que la construction à Ploufragan d'une centrale très éloignée d'un terminal méthanier aurait pour conséquence un coût public du renforcement du réseau de GRT gaz, à la charge du contribuable, équivalent à l'investissement privé dans la centrale.

Quant au projet de centrale à cycle combiné en Finistère que certaines voix ont évoqué dans la presse, nous soulignons au passage qu'il est fort éloigné d'un point d'entrée de gaz ainsi que d'un site de stockage permettant de soutirer du gaz dans les périodes de pointe.

M. Le Drian répète à l'envi que le projet Gdf-Suez de Ploufragan a souffert d'un manque d'information du public. Or, nous notons que le rapport envoyé au ministère fait précisément l'impasse sur certaines informations relatives au projet de centrale qui méritent pourtant d'éclairer le scénario 3

- C'est le seul projet en France de centrale au gaz à cycle ouvert (au rendement inacceptable de 35 %) contre 20 tranches en projet de centrales au gaz à cycle combiné (rendement double) ;
- Cette centrale serait, et de loin, l'établissement le plus émetteur de gaz à effet de serre de Bretagne et le plus émetteur d'oxydes d'azote (ozone et pluies acides – merci les algues vertes !),
- La taxe carbone s'appliquerait à 523 000 t de CO2 produites par an pour 4000 h de fonctionnement (de 15 à 32 € / tonne ?), le coût de cette taxe sur les centrales thermiques (sans oublier la hausse du coût des énergies fossiles) sera répercutée sur les factures du consommateur qui diminuera en conséquence ses consommations électriques, rendant cette centrale encore plus inutile.

►► **pas su mener une réflexion indépendante des lobbys industriels qu'ils ont auditionnés.**

Non seulement les auteurs du projet de positionnement adhèrent à l'idée de l'inéluctabilité de la croissance de la consommation, cultivée par ces affairistes en électricité, mais ils prêtent foi à leur soi-disant souci de travailler aux économies d'énergies.

A propos de Ecowatt, nous affirmions en décembre 2008 déjà qu'il s'agissait pour RTE (filiale à 100 % de EDF) d'un faire-semblant alors que par ailleurs EDF a abandonné les moyens à l'efficacité éprouvée de diminuer les pointes de consommation.

Deux évènements récents sont venus apporter une confirmation cinglante de l'hypocrisie de ces opérateurs.

1) L'affaire VOLTALIS

Elle confirme sans détour que EDF (tout comme RTE, GDF et les autres) acceptent les économies d'énergie dès lors qu'elles n'existent que dans les discours, à des fins publicitaires.

En revanche, dès lors qu'il s'agit de passer aux choses sérieuses et que se profile la perspective d'une diminution réelle des pics de charge, grâce au boîtier Voltalis, EDF refuse et exige une lourde compensation pour le manque à gagner résultant des économies d'énergie. Double scandale puisqu'en juillet dernier, la Commission de Régulation de l'Energie a donné raison à EDF en arguant de ce que EDF est obligé de maintenir sa production au même niveau, même en cas de baisse de la consommation !

La conclusion s'impose : EDF, RTE, GdF-Suez n'obéissent qu'à une seule logique, celle du « toujours plus », « jamais moins » comme on vient de le voir. Conséquence : si les moyens de production augmentent, ils feront tout pour que la consommation se hisse à la hauteur de la production. La révision des tarifs Tempo n'a pas d'autre objet.

60 000 boîtiers Voltalis en Bretagne permettraient pourtant un gain de 150 MW. A comparer avec l'appel d'offres de RTE pour une centrale dans le pays de St-Brieuc qui visait une unité de 120 MW ! Pour en savoir plus :

<http://eco.rue89.com/2009/07/19/voltalis-edf-contre-les-economies-denergie>

2) Tarification TEMPO et abonnements depuis le 15 août dernier

Les 500 000 clients de l'option Tempo ont fait le choix de payer l'électricité moins cher que les autres en période bleue, plus cher en période blanche et à un tarif très élevé dissuasif pendant les périodes rouge de pointe hivernales, annoncées la veille pour le lendemain. Or, on apprend que les augmentations intervenues le 15 août dernier affectent plus particulièrement ces clients-là (près de 5 % au lieu de 1,9 % pour les autres). Après la suppression de l'EJP, EDF poursuit donc l'abandon progressif des outils de lissage des pointes de consommation.

On apprend aussi que depuis la même date, les petits consommateurs sont affectés par une augmentation du coût de leur abonnement (ex : + 138,5 % pour 3 KVA) pendant que les gros bénéficient d'une baisse (ex : – 29 % pour 36 KVA). EDF incite ainsi les consommateurs à choisir des abonnements de grande consommation.

Nous préférons pour l'heure penser que le scénario 3, alliant surproduction d'électricité et diminution de la consommation, trahit une grande naïveté des promoteurs de l'idée plutôt qu'une complicité avec des intérêts financiers privés.

Nous appelons les élus à faire scrupuleusement la part de ce qui relève des intérêts commerciaux des opérateurs et de ce qui relève de l'intérêt général bien compris. Cela évitera d'en arriver à des contorsions du raisonnement accouchant de solutions incompréhensibles et totalement injustifiables comme le scénario 3.

* * * * *

Nous demandons aux collectivités membres de la Conférence territoriale de Bretagne d'approuver le scénario 1 et de rejeter les scénarios 2 et 3. Pour votre information - si ce n'est déjà fait - vous trouverez ci-joint la lettre qu'a fait parvenir le président de la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc au président de la Région Bretagne dès le 10 juillet dernier.

Au-delà, sans revenir sur l'ensemble des arguments que nous avons développés en février et juin dernier, nous soulignons que nous attendons de la Conférence territoriale de Bretagne qu'elle contribue à fédérer les forces et réflexions collectives afin de créer une large convergence dans la mise en œuvre déterminée du seul scénario soutenable : le premier, qui associe une maîtrise volontariste et prioritaire de la demande d'électricité avec le développement des énergies renouvelables, dans un réseau adapté de collecte et de répartition.

Nous vous prions, d'agréer, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Le COLLECTIF URGENCE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE (CURC 22)

A.V.E.C., Terre & Mer, Cost ar Bio, Vivarmor nature, Réseau Cohérence, CANE, A.Q. La Poterie,

A.T.T.A.C. 22, Sud Solidaires, Les Verts, l'U.D.B., le NPA. Avec le soutien de AE2D

4 bis, rue des anémones 22400 PLOUFRAGAN

curc22@free.fr

<http://centrale-ploufragan.org/>